



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Ouverture de la piscine des Combes

Les amateurs de baignade et de détente peuvent se réjouir, la piscine des Combes ouvrira ses portes

le samedi 19 mai à 9 h 30

Les collaborateurs du Centre sportif s'activent depuis quelques semaines à la mise en route des installations et à la préparation des plages et des pelouses afin que tout soit prêt pour l'ouverture.

Si cet espace est propice à la pratique de la natation, d'autres activités de loisirs comme le beach-volley y sont offertes; c'est également un des lieux de rencontre préférés des habitants de la région.

Comme l'année passée, la buvette a été confiée à la société « Goût & Région ».

Afin de pouvoir satisfaire à toute heure nos visiteurs, un nouveau petit kiosque a été créé à proximité de la loge d'entrée. Il proposera des boissons et des encas en complément de la buvette principale.

Les installations seront ouvertes tous les jours de 9 h 30 à 19 h.

En cas de conditions météorologiques défavorables, le site pourra être fermé dès 13 h 30.

A l'inverse, en cas de beau temps, l'ouverture sera prolongée en soirée.

Pour terminer, il est à signaler que les porteurs d'abonnements « 6 mois ou plus » à la piscine du Centre sportif régional bénéficient d'une remise de 50 % à l'achat de l'abonnement saisonnier de la piscine des Combes.



Hommage à Daniel Schelling – Inauguration de la piscine intercommunale, 1959 (10/24)

© MRVT, Fonds Schelling, coll. Daniel Schelling



Echo des autorités

Des interventions grandeur nature pour les services de secours

Du vendredi 4 au samedi 5 mai, 19 étudiants ambulanciers de l'Ecole supérieure de soins ambulanciers (ESAMB) et 35 étudiants infirmiers et sages-femmes de la Haute Ecole de santé (HEdS) de Genève ont dû faire face à diverses situations d'urgence et intervenir pour sauver des personnes accidentées, blessées ou encore chimiquement contaminées. Durant 24 heures, ces étudiants ont eu l'opportunité d'appliquer concrètement les bases théoriques et pratiques de leur futur métier lors d'exercices organisés pour la 8^e année consécutive au Val-de-Travers. Avec notamment une désincarcération et un événement médico-sanitaire

majeur (une explosion fictive dans une usine chimique à Couvet) nécessitant le triage, le traitement, la traçabilité et le transport de nombreuses victimes jusqu'aux urgences, cet entraînement *in vivo* et *in situ* a aussi permis aux autres partenaires de la protection de la population de s'exercer, de participer à plusieurs interventions et d'encadrer les étudiants.

Même si cette journée de formation annuelle n'est pas directement organisée par notre Commune – le mérite revient à la commission des urgences préhospitalières du canton de Neuchâtel (COMUP) et à l'ESAMB –, les acteurs

de la sécurité publique de notre région ont joué le jeu avec l'engagement de nombreux sapeurs-pompiers, de plusieurs astreints de la protection civile, de certains auxiliaires de circulation et des agents de sécurité publique. Notre service des ambulances (par son responsable formation et sa direction) a participé à la coordination des jeux de rôle.

L'an dernier, le magazine 36,9° de la RTS avait consacré une émission à ce sujet: <http://pages.rts.ch/emissions/36-9/8895131-les-soignants-de-demain-dans-les-starting-blocks.html>

ANNONCES

Restriction de circulation

Foire de Couvet 25 mai 2018

Arrêté du 12 mai 2009 concernant la circulation routière

Chaque dernier vendredi des mois de mai et d'octobre, à l'occasion des foires de printemps et d'automne de Couvet, des restrictions provisoires de la circulation sont prises, à savoir: la circulation est interdite à tous les véhicules, de 05 h à 20 h, dans les deux sens sur toute la longueur de la Grand-Rue. Une déviation pour « Couvet Centre - Môtiers » est mise en place. La rue et la place des Collèges sont également interdites à la circulation, de 05 h à 20 h, dans les deux sens durant les jours en question.

Le stationnement est interdit, de 05h à 20 h, des deux côtés, sur les rues suivantes: Chemin des Tilleuls, sur toute sa longueur, Emer-de-Vattel, sur toute sa longueur, Grand-Rue, sur toute sa longueur, Rue et place des Collèges, sur toute la surface, Rue du Preyél, du n° 1 au n° 5, Rue du Crêt-de-l'Eau, du n° 1 au n° 3, côté sud, Rue du Premier-Mars, du n° 3 au n° 5, côté sud.

Les véhicules en infraction au présent arrêté, gênant la circulation ou le bon déroulement de la manifestation, seront enlevés et mis en fourrière aux frais des contrevenants.

Restriction de parquer

Place de Longereuse, Fleurier

Dans le cadre de la tournée 2018 du Cirque Olympia, une restriction de circulation sera mise en place, à savoir: du jeudi 17 mai dès 6 h jusqu'au lundi 20 mai 2018 à minuit: interdiction de parquer sur la place de Longereuse.

INFORMATIONS PRATIQUES

Temples

Le dicastère des infrastructures rappelle que suite à la parution de la brochure relative aux itinéraires casadéens, les temples de Môtiers, Travers, Noiraigue, Buttes, Saint-Sulpice et Les Bayards seront accessibles aux éventuels visiteurs, durant la journée, du 1^{er} mai au 30 septembre.

Voter juste!

En vue de la prochaine votation populaire du 10 juin prochain, nous souhaitons vous rappeler les instructions de vote suivantes:

Où et quand voter ?

Le dimanche matin au bureau de vote de Fleurier (Rue du Temple 8) entre 10 h et 12 h. N'oubliez pas de vous munir du matériel reçu! La carte de vote est obligatoire, sans quoi vous ne pourrez pas prendre part au scrutin.

Vote par correspondance

Attention, votre carte de vote doit contenir votre date de naissance et signature; veillez à l'insérer dans l'enveloppe-retour – et non dans l'enveloppe de vote – afin que l'adresse de l'administra-

tion communale apparaisse dans la fenêtre. N'oubliez pas de **l'affranchir** sans faute si vous l'envoyez par la poste, sans quoi il ne pourra pas être pris en considération. A envoyer au plus tard le jeudi 7 juin en courrier A. Par ailleurs, vous avez la possibilité de **déposer votre enveloppe de vote dans l'urne ou la boîte aux lettres de votre village.** Elles seront régulièrement relevées jusqu'à la fermeture du vote par correspondance, soit le dimanche matin, à 10 h.



Vote électronique

Vous pouvez également voter par Internet, pour autant que vous ayez signé un contrat d'utilisation du Guichet unique (gratuit).

Renseignements

www.ch.ch/fr/democratie/votations

Administration communale: 032 886 43 00 selon les horaires suivants:

Lundi à jeudi	7h30-12h
	13h30-17h
Vendredi	7h30-15h non-stop

EN BREF

Concert de la chorale JJR

La chorale d'école JJR se réjouit de vous présenter son tout premier concert.

Nous vous attendons le vendredi 1^{er} juin, à 20 h à la salle Fleurisia.

Plus de 20 élèves se préparent pour vous offrir un spectacle musical, entre musique d'hier et d'aujourd'hui.

L'entrée est libre, collecte et collation à la fin de la représentation. Venez nombreux!

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles